

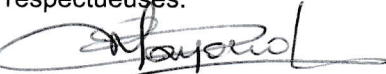
La situation est grave et il convient de passer des discours aux actes. Nous ne pouvons-nous contenter du statu quo et d'attendre 2035. La démographie médicale et l'accès aux soins de nos concitoyens sont prioritaires. C'est pourquoi, nous vous demandons :

- ❖ **De fixer à 15.000** le nombre d'étudiants formés en médecine dès **cette année à la rentrée de septembre**. Il faut 10 ans pour former un médecin. Cela doit être décidé immédiatement et l'effort doit être maintenu sur les 10 ans qui viennent. Non il n'y a pas trop de médecins alors que dans les 5 ans à venir, près de 50% d'entre eux vont partir à la retraite. Ces mesures fortes sont à mettre en regard aux 6 millions de français qui n'ont pas de médecin référent.
- ❖ **De démocratiser l'accès** des étudiants en médecine en finançant les études d'étudiants d'origine modeste. Charge à l'étudiant ensuite de rendre cette aide financière par une obligation de pratiquer la médecine pendant un certain nombre d'années dans les territoires où la désertification médicale s'accroît. Cette mesure serait de nature à revivifier une médecine dont la base libérale a montré ses limites.
- ❖ **D'adopter un budget pluriannuel** massif pour les universités sur les 10 ans qui viennent leur permettant d'enfin pouvoir répondre aux besoins de formations sanitaires et médicales de notre pays en veillant à une bonne répartition des formations dispensées sur tout le territoire en stoppant la compétition entre universités.
- ❖ **D'encadrer la liberté d'installation** en mettant en place un conventionnement sélectif incitatif à l'installation des médecins dans les déserts médicaux. Il est inadmissible que le choix de médecins nouvellement diplômés se porte préférentiellement sur des activités lucratives hors secteur 1 ou territoires de santé sociologiquement aisés déjà pourvus en médecins et qu'ils perçoivent de plus des primes d'installation sans obligation de prendre de nouveaux patients.
- ❖ **D'inciter à développer** la pratique des médecins maîtres de stage pour initier des vocations, pour faire découvrir le terrain aux stagiaires et contribuer à les fixer. Un effort soutenu doit être engagé pour accompagner et accroître le nombre de médecins accueillant des stagiaires.
- ❖ **Nous soutenons la proposition de création de centres de santé publics** reposant sur le travail en équipe pluri professionnelle, standard de qualité des soins de ville, avec des professionnels s'organisant de manière coordonnée pour des prises en charges facilitées. Cette démarche débouchant sur des professionnels plus épanouis et des patients mieux soignés. A côté du système conventionnel libéral historique à bout de souffle, il est urgent d'organiser un service public territorial de santé, sans dépassements d'honoraires avec tous les acteurs, publics et privés à but non lucratif. En cela, nous répondons aux propos de Monsieur le Président de la République qui affirmait lors de ses vœux aux acteurs et actrices de la santé : « *Nous devons fortement décloisonner, simplifier, mieux organiser, valoriser, reconquérir nos territoires* ».

Depuis 2019 où le numerus Clausus a commencé à être progressivement supprimé, la situation n'a guère évolué. Nous vous interpellons car nous ne pouvons continuer à faire du sur place alors que chaque année le déficit du nombre de médecins s'aggrave.

Les mesures énoncées plus haut sont de nature à changer la donne et inverser cette spirale médicale et sanitaire.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Madame la Première Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.



Marie Jo BAYOUD-TORRES  
Conseillère Municipale  
Présidente de Portes Citoyenne  
mjbayoud@yahoo.fr

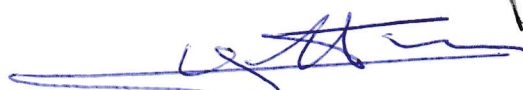


Pierre TRAPIER  
Maire honoraire  
Conseiller municipal

Agnès PAGES  
Conseillère Municipale



Hélène PINET  
Conseillère Municipale



Jean-Michel BOCHATON  
Conseiller municipal